

Un partenariat inédit pour renforcer la prévention des risques professionnels, l'accès aux droits et l'accompagnement retraite en Nouvelle-Aquitaine

Chaque jour, les entreprises de Nouvelle-Aquitaine sont confrontées à des enjeux de prévention des risques professionnels, d'anticipation des départs à la retraite ou de besoins en accompagnement social pour leurs salariés. Désormais, elles pourront compter sur une coopération renforcée entre leurs interlocuteurs clés : les Carsat du Centre Ouest, d'Aquitaine et le Conseil de l'Ordre des experts comptables (CROEC NA).

En conjuguant leurs forces et compétences, les partenaires tendent vers une amélioration de la qualité et pertinence de leurs interventions auprès des entreprises et des travailleurs indépendants sur les enjeux de la prévention et tarification des risques professionnels, de la retraite et de l'accompagnement social des assurés actifs.

La formalisation de cette collaboration incarne une volonté commune de développer la culture de prévention dans les environnements de travail, optimiser la gestion du taux de tarification appliqué aux entreprises, améliorer la connaissance de la législation retraite, prévenir la désinsertion professionnelle, accélérer l'utilisation des services en ligne, encourager le recours à l'offre de services des Carsat et lutter contre le non-recours aux droits.



Signature de la convention de partenariat entre les Carsat Centre Ouest et Aquitaine et le CROEC NA, à Bordeaux, le 11 septembre 2025.

De gauche à droite :

Axelle TROCHU
Élue référente de la commission sociale du CROEC NA ;

Laurent DELAGE
Ingénieur conseil régional adjoint à la Carsat Centre Ouest ;

Gilles COURROS
Directeur général de la Carsat Centre Ouest ;

Marion BEFFARAT
Cheffe de cabinet à la Carsat Centre Ouest ;

Delphine SABATEY
Présidente du CROEC NA ;

Céline DUMALET
Vice-Présidente du Pôle Services aux confrères du CROEC NA ;

Damien MAURICE
Directeur général de la Carsat Aquitaine.

Votre interlocuteur en région pour :



Un partenariat stratégique au service des entreprises et travailleurs indépendants

La signature de la convention marque une nouvelle étape de formalisation des collaborations existantes entre les Carsat et le CROEC NA pour ainsi entériner un **lien stratégique** entre les parties contractantes. Cette coopération s'inscrit dans une dynamique partenariale garantissant l'engagement mutuel des parties en faveur de la **protection des assurés** et le **soutien aux acteurs économiques** de la région Nouvelle-Aquitaine. Grâce à la mutualisation d'expertises, de réseaux et de ressources, ce partenariat concourt à décupler, par une **approche proactive**, la diffusion d'informations liées à la **retraite**, la **santé au travail** et l'**accompagnement social** au service de bénéficiaires finaux communs aux organismes signataires : les **entreprises** et les assurés actifs – **salariés** et **travailleurs indépendants**.

Aider à prévenir les risques professionnels

Promotion des aides financières : Faire connaître les dispositifs de soutien financier disponibles pour encourager les investissements en faveur de la sécurisation des conditions de travail et de la réduction des risques.

Valorisation de l'offre de prévention des Carsat : Mettre en lumière les services proposés par les CARSAT, notamment les formations en prévention, afin d'encourager la consommation de cette offre par les entreprises.

Information ciblée sur le taux ATMP : Sensibiliser les entreprises de 20 à 50 salariés à l'impact direct des mesures de prévention sur le taux ATMP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles), et les inciter à adopter des pratiques vertueuses.

Connaître et relayer les droits et démarches retraite

Valorisation des services numériques : Encourager les dirigeants de TPE / PME et les travailleurs indépendants à utiliser les outils en ligne proposés par l'Assurance retraite (agenda retraite, relevé de carrière, espace personnel, etc.) pour une meilleure préparation de leur départ à la retraite.

Visibilité de l'offre de service des Carsat : Faire connaître l'offre de service retraite des Carsat, notamment les sessions d'informations collectives en entreprises afin de favoriser l'anticipation du départ à la retraite des salariés.

Veille législative et réglementaire : Tenir informés les membres du CROEC NA des évolutions législatives et réglementaires en matière de retraite afin d'adapter leurs pratiques et leurs conseils.

Lutte contre le non-recours aux droits : Sensibiliser le réseau du CROEC NA à l'importance de repérer et de prévenir les situations de non-recours chez l'ensemble des assurés actifs, salariés et travailleurs indépendants.

Mieux comprendre et gérer la tarification des risques professionnels

Déploiement du compte Net-entreprises : Encourager les dirigeants de TPE et PME à utiliser ce portail, notamment par l'intermédiaire des tiers déclarants, pour simplifier leurs démarches liées aux risques professionnels.

Promotion des services en ligne : Sensibiliser les entreprises aux fonctionnalités disponibles sur Net-entreprises, telles que la dématérialisation du taux, la gestion des déclarations d'accidents du travail ou encore le dépôt simplifié des demandes d'aides financières.

Transmission d'informations réglementaires et facilitation des échanges : Relayer les évolutions législatives et réglementaires en lien avec la tarification et mettre en place des dispositifs favorisant une circulation fluide et sécurisée des données pour le traitement des dossiers complexes.

Présenter les offres d'accompagnement social

Orientation vers les dispositifs adaptés : Diffuser auprès des experts-comptables le message de prévention de la désinsertion professionnelle afin qu'ils puissent orienter les salariés et travailleurs indépendants en situation de fragilité vers les canaux de contact du Service social.

Sensibilisation des publics spécifiques : Informer les travailleurs indépendants de l'offre du service social de l'Assurance maladie, encore trop méconnue de ces derniers, pour favoriser le recours aux accompagnements disponibles.

Renforcement de l'accès aux services : Développer des actions visant à faciliter l'accès des assurés actifs au service social, en diffusant l'information et en incitant les usagers à se saisir des dispositifs existants.

Les missions des Carsat Centre Ouest et Aquitaine

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS ET INDÉPENDANTS



LES CARSAT CONTRIBUE À LA COUVERTURE DE 3 GRANDS RISQUES :

- ▶ **VIEILLESSE**, pour le compte de l'Assurance Retraite.
- ▶ **MALADIE**, pour le compte de l'Assurance Maladie.
- ▶ **RISQUES PROFESSIONNELS**, pour le compte de l'Assurance accidents du travail et maladies professionnelles.

LA PRÉPARATION ET LE PAIEMENT DES RETRAITES

AUPRÈS DES ACTIFS

Tout au long de l'activité professionnelle, les Carsat œuvrent aux côtés des salariés du secteur privé et des travailleurs indépendants pour garantir la fiabilité de leur carrière, nécessaire au calcul de leur future retraite.

La fiabilisation s'opère dans une logique inter-régimes, grâce au Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) pour l'ensemble des régimes de retraite.

AUPRÈS DES RETRAITÉS

Elles assurent le versement des prestations selon un calendrier de paiement fixé chaque année. Elles prennent en charge les changements de situation lorsqu'ils surviennent au Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) pour l'ensemble des régimes de retraite.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSURÉS FRAGILISÉS PAR UN PROBLÈME DE SANTÉ OU DE PERTE D'AUTONOMIE

Les Carsat conseillent et accompagnent les seniors dans la prévention du bien vieillir à domicile.

Elles aident aussi les plus vulnérables à prévenir leur perte d'autonomie et les accompagne par des offres adaptées, individuelles ou collectives ; par le financement d'initiatives territoriales innovantes en faveur du bien vieillir ainsi que par des soutiens financiers en matière d'adaptation du logement.

Le service social intervient, dans une démarche proactive auprès des assurés du Régime général confrontés à une problématique de santé dont les conséquences impactent leur vie professionnelle et/ou personnelle.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les Carsat agissent au sein même des entreprises en favorisant les démarches de prévention des risques professionnels.

Des équipes de contrôleurs et de préventeurs sillonnent chaque jour le territoire pour conseiller, informer et former les employeurs sur la réglementation et les aides possibles pour améliorer la préservation de la santé et de la sécurité de leurs travailleurs.

Une démarche qui vise à prévenir les accidents de travail et les maladies professionnels afin de réduire leur nombre, leur gravité et d'améliorer les conditions de travail.

Nos chiffres clés

Engagement, proximité et innovation :
+ de chiffres et d'actions à découvrir dans notre bilan 2024
[ici \(Carsat Centre Ouest\)](#) et [ici \(Carsat Aquitaine\)](#)

Carsat Centre Ouest



retraités payés par la Carsat Centre-Ouest au 31/12/2024



de prestations légales vieillesse versées



d'aides individuelles versées dans le cadre du maintien à domicile



retraités ayant bénéficié d'une aide individuelle ou collective de l'action



d'aides financières versées aux entreprises



notifications de taux envoyées aux établissements



salariés



de télétravailleurs

Carsat Aquitaine



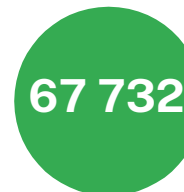
retraités payés par la Carsat Aquitaine au 31/12/2024



de prestations retraite



Prestations versées dans le cadre du bien vieillir



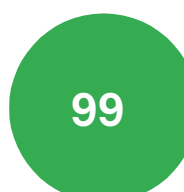
retraités ayant bénéficié d'une aide individuelle ou collective de l'action



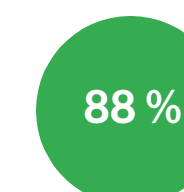
d'aides financières versées aux entreprises



notifications de taux envoyées aux établissements



salariés



de télétravailleurs

Les missions du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables en Nouvelle-Aquitaine

REPRÉSENTER, PROMOUVOIR, DÉFENDRE ET DÉVELOPPER LA PROFESSION D'EXPERT-COMPTABLE



Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Nouvelle-Aquitaine s'étend sur les 12 départements de la région administrative : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Vienne. La profession regroupe 1 760 experts-comptables, 400 experts-comptables stagiaires et emploie près de 12 000 salariés au sein de ses cabinets.

L'ANIMATION DU TERRITOIRE

13 ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES POUR PLUS DE PROXIMITÉ

La Nouvelle-Aquitaine est le territoire le plus vaste de tous les conseils régionaux. Pour renforcer le maillage territorial, nous avons créé ou réactivé des associations départementales.

Aujourd'hui, nous nous assurons que chacune des 13 associations puisse maintenir une activité régulière en donnant l'occasion à tous les experts-comptables de se rencontrer et d'échanger.

Ces structures jouent un rôle crucial dans la lutte contre l'isolement et la solitude, tout en répondant aux questions relatives à la transformation des cabinets face à la digitalisation, à la facturation électronique et à l'intelligence artificielle.

LES MISSIONS RÉGALIENNES

SURVEILLER, DÉFENDRE, PROTÉGER

L'expertise comptable est une profession réglementée, régie par l'Ordre des experts-comptables, une Institution créée par l'Ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 et placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances. La première mission du Conseil de l'Ordre est de **veiller à l'application des textes qui encadrent la profession et au respect de la déontologie professionnelle** que les experts-comptables doivent appliquer dans l'exercice de leurs fonctions.

L'ENJEU DE L'ATTRACTIVITÉ

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE MISE EN VALEUR, POUR :

Faire connaître le savoir-faire et les compétences des Experts-Comptables et **reconnaître sa place dans son environnement économique.**

Sa position privilégiée au plus près des entreprises lui offre toute la légitimité nécessaire pour accompagner et conseiller ses clients et apporter un éclairage concret sur la situation des entreprises, présenter des propositions solides et pertinentes au service de notre économie.

Rendre nos métiers plus attractifs vis-à-vis des jeunes avec une présence toujours plus forte sur le terrain grâce à nos ambassadeurs métier.

Encourager la création, par notre IRF, d'un CFA dédié à la préparation de titres professionnels de niveau BTS.

LA PRÉSERVATION DES ENTREPRISES

FORMER, PRÉVENIR, ACCOMPAGNER

Plus que jamais, les entreprises ont besoin d'un **accompagnement sur mesure de la part de leur expert-comptable**. Grâce à son expertise et à sa compréhension approfondie des enjeux, il joue un rôle crucial en offrant des conseils stratégiques adaptés aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

Se basant sur une étude réalisée par l'Institut Sofos, le think tank de la profession, nous allons mettre en place, avec nos partenaires un « **Passeport pour entreprendre** ».

Objectif : permettre aux futurs entrepreneurs d'être mieux armés et lutter ainsi contre les défaillances d'entreprises qui ont atteint des records en 2024.

En parallèle, nous renforçons les formations à destination de tous les professionnels sur la **prévention des difficultés rencontrées**, par les entreprises.

CONTACT PRESSE

CARSAT CENTRE OUEST

Vanessa GODARD

Responsable Marketing/Communication

vanessa.godard@carsat-centreouest.fr

Téléphone : 05 55 45 37 47